

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant NOS PETITS CAMARADES (2014) LTÉE	Numéro de permis 2015202	Date d'inspection Le 12 décembre 2022	
Nom de l'établissement Nos Petits Camarades		Numéro de téléphone (506) 854-7412	
Adresse 386 rue Amirault Dieppe NB E1A 1G3			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Mireille Comeau		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : a) l'administrateur et les éducateurs doivent être titulaires d'un certificat de secourisme valide et d'un certificat en réanimation cardiorespiratoire;	11(a)	20 déc. 2022	
Commentaires : Lors de l'inspection de renouvellement, l'inspectrice a fait la vérification des dossiers d'employés. 1 dossier manquant un certificat valide de secourisme et une attestation valide de sa compétence en réanimation cardiorespiratoire. L'inspectrice a reçu la confirmation de la date de la certification . L'employé ne peut être laissé seul avec les enfants tant que la formation n'est pas complétée.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (iii) la description de ses fonctions et de ses responsabilités.	24(1)(c)(iii)	23 déc. 2022	
Commentaires : Lors de l'inspection de renouvellement, l'inspectrice a fait la vérification des dossiers d'employés. Un dossier manquant la description de leurs fonctions et de leurs responsabilités. Tous les dossiers d'employés doivent être complets.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (iv) une déclaration indiquant qu'il a lu et compris les obligations que lui imposent la Loi et le présent règlement.	24(1)(c)(iv)	23 déc. 2022	
Commentaires : Lors de l'inspection de renouvellement, l'inspectrice a fait la vérification des dossiers d'employés. 3 dossiers manquant une déclaration indiquant qu'il a lu et compris les obligations que lui imposent la Loi et le présent règlement. Tous les dossiers d'employés doivent être complets.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (vii) pour chaque éducateur et administrateur, un exemplaire de son certificat valide de secourisme et une attestation valide de sa compétence en réanimation cardiorespiratoire.	24(1)(c)(vii)	20 déc. 2022	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
<p>Commentaires : Lors de l'inspection de renouvellement, l'inspectrice a fait la vérification des dossiers d'employés. 1 dossier manquant un certificat valide de secourisme et une attestation valide de sa compétence en réanimation cardiorespiratoire. L'inspectrice a reçu la confirmation de la date de la certification . L'employé ne peut être laissé seul avec les enfants tant que la formation n'est pas complétée.</p>			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : f) les registres des présences quotidiennes des enfants au moyen des formules que le ministre fournit.	24(1)(f)	12 déc. 2022	
<p>Commentaires : Lors de l'inspection de renouvellement, l'inspectrice observe qu'un registre de présences n'est pas présent à l'extérieur. Lorsque les enfants se trouvent dans l'aire de jeu extérieure ou font une sortie, les membres du personnel doivent avoir sous la main leurs registres de présence, ainsi que les coordonnées des personnes à contacter en cas d'urgence.</p>			
36(6) Le lit portatif, le matelas de sieste ou le matelas d'un lit d'enfant ou d'un parc pour enfant est lavable et étanche ou est couvert d'une enveloppe étanche.	36(6)	23 déc. 2022	
<p>Commentaires : Lors de l'inspection de renouvellement, l'inspectrice a observé des matelas de sieste abîmés, ces matelas doivent être remplacés.</p>			
39(2) L'établissement agréé est pourvu d'un espace distinct et sous clé qui est hors de la portée des enfants pour ranger : a) les produits toxiques, les produits chimiques et les produits d'entretien;	39(2)(a)	12 déc. 2022	12 déc. 2022
<p>Commentaires : Lors de l'inspection de renouvellement, l'inspectrice a observé des produits toxiques non barrés sous clés. Ces produits étaient dans une étagère haute non accessible aux enfants, cependant ces produits doivent être barrés sous clé. L'administrateur a retiré les produits et les a barrés sous clé. La lacune est maintenant conforme.</p>			
9(1) Dans une garderie éducative à temps plein ou à temps partiel, le nombre d'éducateurs par groupe d'enfants d'âge homogène bénéficiaires de services est fixé à un éducateur pour chaque groupe composé des enfants suivants : a) au plus trois enfants en bas âge; b) au plus cinq enfants âgés de 2 ans; c) au plus huit enfants âgés de 3 ans; d) au plus dix enfants âgés de 4 ans ou plus qui ne fréquentent pas l'école; e) au plus quinze enfants d'âge scolaire.	9(1)	12 déc. 2022	12 déc. 2022
<p>Commentaires : Lors de l'inspection de renouvellement, l'inspectrice a observé un groupe d'enfants seul durant la sieste. Les enfants préscolaires doivent être supervisés en tout temps durant la journée. Une éducatrice est venue dans le groupe pour respecter la supervision et le ratio. L'inspectrice a eu une conversation avec l'administrateur à ce sujet. L'administrateur va s'assurer que la supervision et le ratio sont respectés en tout temps. La lacune est maintenant conforme.</p>			

Commentaires généraux

Lors de l'inspection de renouvellement, l'inspectrice a été en mesure d'observer les enfants pendant la collation, le dîner, la sieste ainsi que des jeux libres à l'extérieur. L'inspectrice a ainsi observé des enfants chanter des chansons de Noël pendant que leur éducatrice jouait de la guitare. Des interactions positives entre les enfants et les éducatrices ont été observées dans tous les locaux. Une discussion avec l'administrateur a eu lieu au sujet des troussees de premiers soins. L'administrateur doit s'assurer que les produits dans les troussees ne sont pas expirés.

original signé par
Mireille Comeau

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 12 décembre 2022

Date

original signé par
Jérémie Melanson

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 12 décembre 2022

Date